

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf et le 16 décembre à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Christophe ETORE, Guilaine DEBRAS, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Dominique TRABAUD, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Thérèse ROUAZE, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Marie-Claude MOITRY, Jacques GENTE, Guy GIRAUD, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Afrim KACA, Marc DAUNIS, Simone TORRES-FORET DODELIN, Béatrice VIGNOLO, Abderrazak SALOUH, Laurent COLLIN, Déborah MINEI, Khéra BADAOU

PROCURATIONS :

Lionnel LUCA à Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION à Christophe ETORE, Patrick DULBECCO à Jacques GENTE, Angèle MURATORI à Marina LONVIS, Colette ZALMA à Jean Pierre MAURIN, Martine BONNEAU à Marc DAUNIS, Michel BERTRAND à Guy GIRAUD, Françoise THOMEL à Yves DAHAN, Nathalie DEPETRIS à Simone TORRES-FORET DODELIN, Valérie TIERAN-GNONI à Damien BAGARIA

ABSENTS :

Joseph LE CHAPELAIN, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Jean-Paul ARNAUD, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Robert CREPIN, André-Luc SEITHER, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Patrick CHAGNEAU, Anne-Marie DUMONT, Audouin RAMBAUD, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine SAVALLI, Elisabeth PILLARD, Barbara LANCE, Patrice COLOMB-PONTOIRE, Matthieu GILLI, Marine VALLEE, Lionel TIVOLI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Khéra BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
75	40	35

N° de la séance : 49

Objet de la délibération: Direction Mobilité Déplacements Transports - Plan de Déplacements Urbains - Révision - Arrêt

<p>Original</p> <ul style="list-style-type: none">Expédition certifiée conforme à l'original <p>Pour le Président, Le Directeur Général des Services</p> <p>Stéphane PINTRE</p>

N° Enregistrement : CC.2019.238

Date de la convocation : Le 10/12/2019
Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en date du 20 DEC. 2019
de la réception s/Préfecture en date du 20 DEC. 2019
Pour le Président, La Responsable de Service

Corinne SAINTE

Monsieur OCCELLI,

Vu la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 ;

Vu la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 ;

Vu la Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;

Vu la Loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (dite « MAPTAM ») du 27 janvier 2014 ;

Vu la Loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 qui modifie l'organisation des compétences en matière de mobilité ;

Vu la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015 qui vise notamment à développer l'usage des moyens de déplacements les moins polluants et des mesures pour favoriser la transition énergétique pour une croissance verte ;

Vu le nouveau code des transports, ordonnance 2010-1307 du 28 octobre 2010 fixant 11 thématiques réglementaires devant être prises en compte dans les PDU (extrait de l'article L1214-2 du code des transports), à savoir :

- L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, ainsi que des personnes âgées ;
- L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements ;
- La diminution du trafic automobile ;
- Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants ;
- L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération ;
- L'organisation du stationnement sur la voirie et dans les parcs publics de stationnement ;
- L'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération nécessaires aux activités commerciales et artisanales ;
- L'amélioration du transport des personnels des entreprises et des collectivités publiques ;
- L'organisation d'une tarification et d'une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;
- La réalisation, la configuration et la localisation d'infrastructures de charge destinées à favoriser l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis approuvé le 8 mai 2008 ;

Vu la délibération n°CC. 2012.108 du 8 octobre 2012 relative à la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains de la CASA ;

Considérant qu'un bilan des actions a été mené depuis 2008 en matière de mobilité et a permis de définir les enjeux et objectifs à poursuivre, ainsi que la nécessité de nouvelles approches pour une plus grande efficacité ;

Considérant qu'il a été organisé une journée d'échanges et de partages sous la forme d'un séminaire le 25 septembre 2018 à l'ADEME associant les services de l'Etat, de même que la Région Sud, et le Département des Alpes Maritimes, les représentants des professions et des usagers des transports, ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour aborder l'angle des changements de comportements relatifs à la mobilité professionnelle, scolaire, sociale et touristique ;

Considérant qu'une large concertation du public s'est déroulée du 4 février au 11 mars 2019 lors de laquelle le public a pu prendre connaissance du diagnostic, des enjeux et des grandes pistes d'actions sous forme d'un dossier de concertation, de supports d'informations, de 4 ateliers participatifs et d'un atelier digital sur le site internet, permettant de recueillir les contributions et les attentes en matière de mobilité ;

Considérant que deux séances de la Commission Déplacements Transports, la première en date du 4 juin 2018 et la seconde en date du 20 septembre 2018 ont permis de partager la démarche et de définir les thématiques retenues pour la révision du Plan de Déplacements en vue d'orienter le territoire vers une mobilité alternative à l'usage du véhicule individuel et de recentrer les efforts sur les changements de comportements ;

Considérant que sur la base du bilan de la concertation et des axes retenus, un projet de PDU révisé a été élaboré et est joint au présent rapport.

Celui-ci comporte un programme de 33 actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les 10 années à venir. Ces actions se déclinent en 7 grands axes :

Axe 1 : Faire connaître et adopter l'offre de mobilité existante

- Fiche 1.1 : Offrir un conseil en mobilité personnalisé
- Fiche 1.2 : Mettre en œuvre un compagnon de mobilité multimodal Envibus CapAzur
- Fiche 1.3 : Accompagner les entreprises, les établissements scolaires et autres générateurs de déplacements dans l'élaboration de leur Plan de mobilité
- Fiche 1.4 : Assurer la promotion de la mobilité durable lors des événements grand public
- Fiche 1.5 : Créer, participer et promouvoir des communautés d'usagers
- Fiche 1.6 : Valoriser Sophia Antipolis en tant que laboratoire des mobilités innovantes
- Fiche 1.7 : Expérimenter de nouvelles méthodes de sensibilisation et de communication visant les changements de comportement

Axe 2 : Développer l'usage des Transports en Commun

- Fiche 2.1 : Mettre en service le bustram Antibes Sophia Antipolis
- Fiche 2.2 : Améliorer les temps de parcours en transports publics
- Fiche 2.3 : Numériser les services de transports publics
- Fiche 2.4 : Optimiser le transport à la demande Icià
- Fiche 2.5 : Optimiser le transport scolaire
- Fiche 2.6 : Articuler les réseaux de transports en commun par bassins de vie
- Fiche 2.7 : Veiller à la qualité du service transport rendu aux usagers
- Fiche 2.8 : Etudier des solutions complémentaires de transport public en période d'afflux touristique
- Fiche 2.9 : Expérimenter la navette autonome en situation réelle

Axe 3 : Développer la pratique des modes actifs

- Fiche 3.1 : Renforcer le maillage piétonnier
- Fiche 3.2 : Aménager des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les lieux de vie
- Fiche 3.3 : Généraliser le stationnement vélo
- Fiche 3.4 : Mettre en place des services vélo

Axe 4 : Articuler les modes de déplacements

- Fiche 4.1 : Aménager les gares en pôles d'échanges multimodaux
- Fiche 4.2 : Développer un maillage de parcs relais multimodaux

Axe 5 : Réinterroger la nécessité de chaque déplacement

- Fiche 5.1 : Promouvoir le télétravail
- Fiche 5.2 : Développer des espaces de coworking et tiers lieux
- Fiche 5.3 : Accompagner les projets d'aménagements générateurs de déplacements
- Fiche 5.4 : Proposer des services publics ou commerciaux itinérants ou à distance

Axe 6 : Repenser la place de la voiture

- Fiche 6.1 : Développer le covoiturage et l'autostop
- Fiche 6.2 : Optimiser l'offre de stationnement de la voiture individuelle
- Fiche 6.3 : Aménager les voies en fonction de leurs usages
- Fiche 6.4 : Accompagner les projets d'infrastructure des partenaires institutionnels
- Fiche 6.5 : Implanter des bornes de recharge électrique sur le territoire

Axe 7 : Organiser le transport de marchandises

- Fiche 7.1 : Harmoniser les réglementations communales pour les transports de marchandises
- Fiche 7.2 : Optimiser les itinéraires poids-lourds pour les flux de marchandises

Conformément à la réglementation, le projet de PDU révisé comporte une étude des modalités de son financement et de la couverture des coûts d'exploitation des mesures qu'il contient.

Il comporte également :

- Une annexe particulière traitant de l'accessibilité. Cette annexe indique les mesures d'aménagement d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des réseaux de transports publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Une étude qui évalue notamment les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, générées par les déplacements sur le territoire qu'il couvre.

Le dossier ainsi constitué, sera soumis pour avis aux Conseils municipaux des communes de l'agglomération, au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et au Conseil Régional de la Région Sud, ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernées.

Assorti des avis des personnes publiques consultées, il est ensuite soumis à une enquête publique avant d'être présenté au Conseil Communautaire en vue de son approbation.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé, tel que proposé en annexe ;
- d'indiquer que le PDU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées ;
- d'indiquer que le projet de PDU révisé fera l'objet d'une enquête publique ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 49 VOIX POUR, 1 ABSTENTION DE MADAME MURATORE, ET DECIDE :

- d'arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé, tel que proposé en annexe ;
- d'indiquer que le PDU sera soumis pour avis aux personnes publiques associées ;
- d'indiquer que le projet de PDU révisé fera l'objet d'une enquête publique ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 16 décembre 2019
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

AR receptionné - Imprimer

Date de l'acte : 16/12/2019
Numéro : CC_2019_238J
Nature : DE - Deliberations
Objet : Plan de déplacements Urbains - Révision - Arrêt
Matière : 8.7 - Transports

Interlocuteur

Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 0Ai2bnr

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 20/12/2019
Identifiant : 006-240600585-20191216-CC_2019_238J-DE

Acte reçu

Date : 16/12/2019
Numéro interne : CC_2019_238J
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 7
Objet : Plan de déplacements Urbains - Révision - Arrêt
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20191216-CC_2019_238J-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 0

N